MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE DE DEROGATION

pour

L'ACCÈS AUX DIPLOMES PRÉPARÉS PAR LES VOIX DE

L'APPRENTISSAGE
et
DE LA FORMATION CONTINUE

Document à retourner par voie postale
à la DRAAF / SRFD, accompagné des pièces justificatives

Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt – Service régional de la formation et du développement
5, rue Françoise Giroud – CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
☎ 02.72.74.00.00

1- IDENTITÉ DU DEMANDEUR

4 - DÉROGATION

Rappel : Règlements généraux des diplômes

Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole - CAPA :	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/capa
Brevet Professionnel Agricole - BPA :	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bpa
Brevet Professionnel – BP :	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp
Baccalauréat Professionnel :	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro
Brevet de Technicien Supérieur Agricole - BTSA :	https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa

✩ ***Raison de la demande de dérogation***

- ☐ Niveau de diplôme détenu inférieur aux attendus
- ☐ Expérience professionnelle insuffisante
- ☐ Diplôme étranger
- ☐ Durée du parcours de formation
- ☐ Autre. Préciser :_____

✩ ***Motivation de la demande (par le candidat)***

_____
_____
_____
_____
_____

Fait à : _____ *Le : …*_____

Signature du candidat (ou de son représentant légal s'il est mineur)

✩ ***Avis motivé du centre de formation d'accueil***

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Fait à : _____ *Le : …*_____

Signature et cachet du centre

CADRE RÉSERVÉ À LA DRAAF-SRFD

Décision : _____

Avis circonstancié:

_____
_____
_____
_____
_____

Fait à Nantes, le :

Signature et cachet du DRAAF/SRFD

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision individuelle est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 Nantes cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

DOCUMENTS À FOURNIR

(en un seul exemplaire)

☐ Pour dérogation sur diplôme:

- diplôme(s) détenu(s) sur le(s)quel(s) s'appuie la demande (traduction ou attestation ENIC NARIC si diplôme étranger)

- documents d'évaluation par l'établissement des pré-acquis du candidat

☐ Pour dérogation à la condition d'expérience professionnelle :

- justificatifs d'expérience professionnelle (bulletins de salaires, certificats de travail…)
- documents d'évaluation par l'établissement des pré-acquis du candidat